



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le 19/03/2025

ID : 057-245700695-20250310-D2025\_28\_SI-AR

## DECISION 2025-29

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Considérant la nécessité de procéder à des réparations sur VICC afin de les maintenir en bon état et d'assurer la sécurité des usagers, notamment sur les communes de Basse-Rentgen, Beyren-lès-Sierck, Cattenom, Escherange-Molvange, Hettange-Grande, Mondorff, Rodemack, Roussy-le-Village, Volmerange-les-Mines et sur la voie de liaison entre Haute-Rentgen et Hagen,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

### DECIDE

#### Article 1 :

Le marché de « Travaux d'entretien et de maintenance de voiries » est conclu le 10 mars 2025 avec l'entreprise AJTP, 50 rue Principale à 57645 NOISSEVILLE, pour un montant de 24 861,25 € H.T. soit 29 833,50 € T.T.C..

#### Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 10 mars 2025

Le Président  
Michel PAQUET

